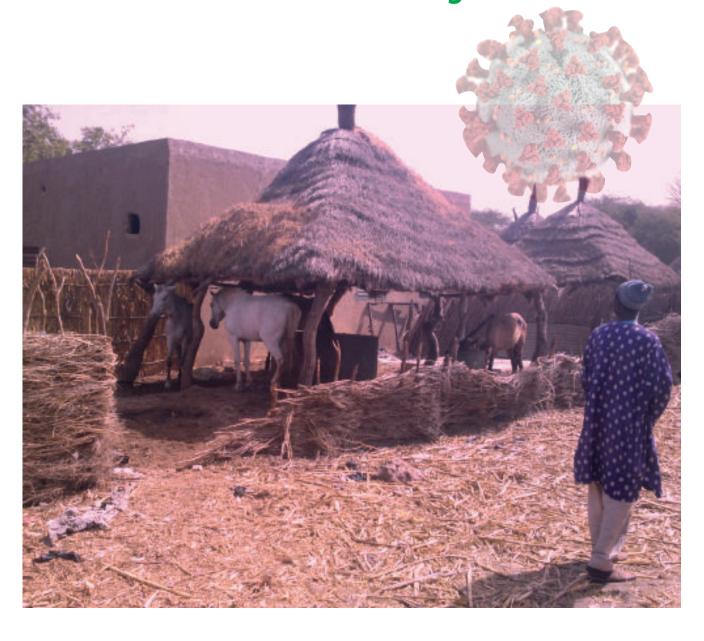


Effets de la COVID-19 sur les ménages agricoles et ruraux du Sénégal



www.ipar.sn Juillet 2020



Ce rapport est préparé par:

Madické NIANG, économiste-statisticien et Cheikh FAYE, statisticien avec la collaboration du Dr Cheikh Oumar BA, Directeur exécutif, Dr Ibrahima HATHIE, Directeur de la recherche, Dr Sidy TOUNKARA, sociologue, Dr Seydina Ousmane SENE, économiste et Ahmadou LY, doctorant en économie

www.ipar.sn *Un Think Tank de l'Afrique de l'Ouest*

Pour toute question relative à ce rapport, vous pouvez l'envoyer à : madickee@yahoo.fr, cheikhfaye91@gmail.com, coba@ipar.sn ou ihathie@gmail.com

Résumé

Les résultats font apparaître des différences majeures dans la manière dont la Covid-19 et les mesures de confinement affectent l'existence des ménages ruraux. Ils révèlent que la disponibilité et l'accès aux céréales de base (riz, mil, maïs) ainsi qu'aux autres produits de premières nécessités (huile, sucre, poisson, viande, lait) n'ont pas été perturbés pour la majorité des ménages ruraux, à l'exception de ceux situés dans des zones où la circulation des biens et des personnes est habituellement très dense notamment le centre-ouest du bassin arachidier (entre Thiès et Touba) et la zone orientale du pays (autour de Tambacounda et de Kédougou).

Les résultats font apparaître des différences majeures dans la manière dont la Covid-19 et les mesures de confinement affectent l'existence des ménages ruraux. Ils révèlent que la disponibilité et l'accès aux céréales de base (riz, mil, maïs) ainsi qu'aux autres produits de premières nécessités (huile, sucre, poisson, viande, lait) n'ont pas été perturbés pour la majorité des ménages ruraux, à l'exception de ceux situés dans des zones où la circulation des biens et des personnes est habituellement très dense notamment le centre-ouest du bassin arachidier (entre Thiès et Touba) et la zone orientale du pays (autour de Tambacounda et de Kédougou). Par contre, nos résultats mettent en évidence d'importants effets négatifs de la Covid-19 sur les modes de consommation alimentaires qui ont connu des modifications en termes de quantité (62,4%) et de qualité (70,1%) pour la majorité des ménages des zones rurales. En outre, seuls 45,3% des ménages disposent d'un stock de céréales avec une durée très faible estimée à 22 jours en moyenne. Cette situation, conséquence de la mauvaise campagne agricole de l'année 2019 additionnée au choc des mesures induites par la Covid-19 ont précipité l'entrée très précoce de la majorité des ménages ruraux dans la période de soudure. Ces résultats suggèrent qu'une bonne campagne agricole serait la principale porte de sortie de crise pour les ménages agricoles et ruraux, à condition que les difficultés rencontrées dans l'acquisition d'intrants (semences et engrais) par la majorité des ménages (92,6%) soient résolues. Pour ce faire, l'implication politique diligente du gouvernement est nécessaire ainsi que des autres parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers, ainsi que les Organisations de producteurs dans la recherche de solutions. La publication de cette étude sera suivie par d'autres recherches en cours entre le CNCR et IPAR, ou un second passage après la campagne agricole auprès des ménages étudiés, pour analyser les effets du COVID sur les exploitations membres du CNCR.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La pandémie de la Covid-19 constitue une crise sanitaire de grande ampleur avec en filigrane des chocs socio-économiques exigeant des stratégies de riposte efficaces pour limiter sa propagation et ses conséquences. Elle a déjà suscité le développement de plusieurs initiatives à différents niveaux (national, régional et mondial) portées par des acteurs de développement (Etats, partenaires techniques et financiers, institutions de recherche, organisations paysannes etc.). Elles visent toutes à répondre à l'urgence sanitaire et socio-économique de la manière la plus efficace et pragmatique possible.

Le gouvernement du Sénégal a pris différentes mesures pour endiguer la propagation du virus. Parmi celles-ci, figure la mise en place d'un plan d'urgence de mille (1000) milliards de francs FCFA dont 69 milliards francs CFA destinés à l'aide alimentaire, l'instauration de l'Etat d'urgence dont les modalités d'application ont conduit à une restriction de la circulation des personnes et des biens, la fermeture des marchés hebdomadaires en milieu rural et des limitations d'ouverture de ceux qui sont en zone urbaine avec comme conséquence un ralentissement des activités économiques. Cette situation a des conséquences sur les moyens d'existence des ménages, sur les chaînes de valeur agricoles, animales et agroalimentaires.

Avec un taux de pauvreté de 46,7% au niveau national dont 57,1% en milieu au rural (ESP II, ANSD, 2014), l'insécurité alimentaire reste une préoccupation constante au Sénégal. La majorité de la population dépend de l'agriculture qui emploie 56% des actifs. Mais elle est majoritairement sous pluie, peu modernisée et est dans un état de vulnérabilité chronique en raison de la récurrence des chocs climatiques (sécheresse en 2006, 2007 et 2011 et inondations en 2009 et 2012) et des chocs économiques (hausse des prix des produits alimentaires en 2008, crise financière mondiale de 2009 et une nouvelle flambée des prix en 2011) qui ont accru sa vulnérabilité (SECNSA, 2014). La campagne agricole de 2019 n'ayant pas été satisfaisante, le Cadre Harmonisé (CH.2) conduit sous l'égide de SECNSA a déjà annoncé en situation projetée que les moyens d'existence seraient probablement sous pression durant la période de soudure (juin-août 2020) au niveau de vingt-neuf (29) départements sur les 42 suivis. Par ailleurs, le pays doit importer près de 70% de ses besoins alimentaires, principalement le riz, le blé et le maïs. Cette dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux expose les ménages aux fluctuations des prix et à une plus grande vulnérabilité.

Pour faire face à la crise sanitaire, le Sénégal a initié un Programme de résilience économique et sociale (Prés), doté d'un Fonds de Riposte contre les effets du coronavirus, FORCE COVID-19, d'un budget de mille (1000) milliards de FCFA, financé par l'État, des donateurs volontaires et des partenaires techniques et financiers. Ce programme est décliné en quatre axes. Le premier est relatif au soutien au secteur de la santé à hauteur de 64,4 milliards, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre la COVID-19. Le deuxième porte sur le renforcement de la résilience sociale des populations. Dans ce cadre, l'État a entrepris de prendre en charge les dépenses pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit 15,5 milliards pour environ 975 522 ménages ; le paiement des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre pour 3 milliards ; l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles à hauteur de 69 milliards et 12,5 milliards pour aider la diaspora. Le troisième porte sur le soutien au secteur privé et du maintien

des emplois à travers un programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières. Et enfin le quatrième est relatif au Programme de résilience économique et sociale qui permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité.

Au regard de ces mesures adoptées, le secteur informel, qui regroupe 97% des unités économiques (RGE¹, ANDS, 2016), semble être le grand oublié par le Programme de résilience économique et sociale du gouvernement. Par conséquent, le monde rural et le secteur agricole, caractérisés par l'informalité de la quasi-totalité des unités de production agricole sont laissés pour compte. D'importantes filières agricoles particulièrement celles des produits horticoles (oignon, pomme de terre, carotte, choux) sont affectées par des méventes importantes avec des manques à gagner très élevés. Pour rectifier le tir, le gouvernement à travers la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide (DER) a entrepris une série d'actions notamment la mise en place d'une ligne de crédit de deux milliards de francs CFA pour permettre aux commerçants d'acheter les stocks d'oignons au niveau des Niayes et dans la Vallée du fleuve Sénégal. La DER a également signé, le 25 juin 2020, une convention de 12,5 milliards avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et le PAMECAS pour financer et structurer des chaînes de valeur agricole à travers l'accès à des intrants et des équipements agricoles au profit des producteurs dans les cultures vivrières.

Face à cette situation et conformément à son rôle de recherche et de veille prospective, l'IPAR a entrepris d'analyser les effets de la Covid-19 sur les moyens d'existence des populations et les secteurs économiques clés du Sénégal à travers une série d'études nécessitant plusieurs passages à des moments décalés du fait du caractère évolutif et changeant de la situation. Compte tenu des centres d'intérêts de l'IPAR et du poids du secteur primaire dans la vie socio-économique du Sénégal, les investigations sont orientées sur l'analyse des moyens d'existence des ménages ruraux et péri-urbains.

La série d'études complémentaires² menée par l'IPAR sur les moyens d'existences des ménages visent à mesurer dans le court terme les effets de la Covid-19 sur les activités économiques des ménages, les revenus agricoles et non agricoles, le régime alimentaire, l'accès au marché des produits alimentaires, les pratiques culturales et l'accès aux intrants. De manière générale, l'objectif visé est de comprendre les stratégies d'ajustement et d'adaptation des ménages face à la pandémie. Dans le moyen et le long terme, une évaluation de l'impact de la Covid-19 sur les conditions d'existence des ménages sera effectuée.

Ce présent document est organisé autour de trois principaux points. Le premier présente l'objectif de l'étude ainsi que la méthodologie utilisée, le second porte sur la présentation et l'analyse descriptive des résultats de l'étude. Le troisième point regroupe la discussion des principaux résultats et la conclusion.

I. METHODOLOGIE

Cette partie du document présente l'objectif général, les objectifs spécifiques ainsi que l'approche méthodologique.

1.1. Objectif général

L'objectif général est d'analyser les effets de la COVID-19 sur les moyens d'existence des ménages en milieu rural dans le but de contribuer à l'amélioration des politiques économiques notamment agricoles.

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira dans le très court terme de comprendre les effets de la pandémie sur les moyens d'existence des ménages notamment sur les activités économiques, les revenus, l'alimentation. Ce qui suggère l'analyse :

- a) des niveaux de disponibilité et d'accès aux aliments,
- b) des régimes alimentaires en terme de quantité consommée, de qualité, de fréquences des trois principaux repas quotidiens,
- c) de la variation des revenus agricoles et non agricoles des ménages,
- d) des mesures d'ajustement des ménages face à la crise actuellement.

1.3. Cibles et couverture géographique

Les ménages en zones rurales constituent les cibles de cette étude sur les effets de la pandémie sur les moyens d'existence. L'étude s'étend au niveau national sur l'ensemble des zones rurales à travers les zones de moyens d'existence (ZME, cf. carte).

1.4. Approche méthodologique

Le contexte de la Covid-19 impose une approche axée sur les moyens de communication à distance du fait de la limitation des déplacements et des contacts physiques. De ce fait, nous avons conduit la collecte des données principalement par téléphone. Le processus de recherche a consisté à effectuer une rapide revue documentaire des analyses génériques en cours ou déjà effectuées par différentes parties prenantes sur les effets de la Covid-19 sur les ménages et/ou sur les chaines de valeurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et à collecter des données auprès des ménages en milieu rural. Pour ce faire, l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) en collaboration avec le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA) a utilisé les contacts téléphoniques des ménages ruraux de l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience menée durant le premier trimestre de l'année 2019 par sondage, stratifiée, à deux degrés. Le tirage de l'échantillon avait été effectué par l'Agence nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD) avec la base de sondage issue du Recensement général de la population et de l'habitait, de l'agriculture et de l'élevage en 2013 (RGPHAE-Cette approche permet d'une part de régler les méthodologiques, d'échantillonnage aléatoire des ménages et de représentativité et d'autre part de disposer d'une base de données de référence récente sur les caractéristiques socio-économiques des différents ménages enquêtés

Tenant compte de notre objectif d'étude des zones rurales et de la taille d'échantillon visée de 1200 ménages, nous avons adopté comme strates d'échantillonnage les quinze Zones de Moyens d'Existence (ZME) que compte le Sénégal. Ces zones ont été utilisées dans différentes études menées sous la coordination du SECNSA en collaboration avec plusieurs partenaires dont Save The Children, FAO, PAM, UNICEF, USAID, Fews Net, sur le système d'alerte précoce (SAP)¹ et de lutte contre la famine. Une ZME est une entité géographique homogène dans laquelle la majorité des ménages mènent des activités similaires, obtiennent leur nourriture et leurs revenus à travers une combinaison de moyens très proches. Les principaux critères de caractérisation des ZME sont i) le système de production dominant : agriculture pluviale, agriculture irriguée, activités agro-sylvo-pastorales et pêche ; ii) la géographie : type de sols, climat, végétation, pluviométrie ; iii) l'existence de marchés et d'échanges (y compris l'emploi), qui sont partagés par plusieurs zones.

Ces critères ont permis de subdiviser le Sénégal en quinze (15) Zones de Moyens d'Existence (ZME) délimités jusqu'au niveau communal, ainsi répartis :

- i) les <u>zones à dominante cultures pluviales</u> au nombre de huit (8) : ce sont les zones de moyens d'existence numéro 4, 5, 8, 10, 11, 12, 13, 15. Dans ces zones, les moyens d'existence reposent sur l'exploitation des cultures sous pluie ;
- ii) les <u>zones à dominante agro-sylvo-pastorale</u> sont au nombre de trois (3) : ce sont les zones de moyens d'existence n°14, 09 et 06 : les moyens d'existence reposent sur l'exploitation des ressources de l'élevage ;
- iii) les <u>zones à dominante culture irriguée</u> sont au nombre de deux (2) : Ce sont les zones de moyens d'existence n°02 et 03 : les moyens d'existence reposent sur la pratique de l'agro-business et le travail agricole salarié ;
- iv) les <u>zones à dominante pêche et maraichage</u> sont au nombre de deux (2) : ce sont les zones de moyens d'existence n°01 et 07 ; les revenus sont tirés de l'exploitation des produits de la pêche et de la commercialisation des produits maraîchers.

Le dispositif d'enquête repose sur quatorze (14) agents de collecte de données qui ont été formés le 16 mai 2020 par visioconférence, via l'application Zoom. Trois supports de formation ont été mobilisés : (i) le questionnaire, (ii) l'application développée sous ODK puis installée sur des tablettes et, (iii) le manuel de l'enquêteur. La formation a été assurée par l'équipe de recherche de IPAR : un économiste-statisticien et un statisticien. Elle a permis d'échanger sur les comportements à adopter par les agents au téléphone, les détails de certaines questions ainsi que les procédures de collecte. Pour la collecte des données, nous avons pris la décision d'appeler directement les contacts avec l'option d'administrer le questionnaire si le répondant est immédiatement disponible ou de prendre un rendez-vous pour les heures suivantes (ne dépassant pas la période de l'enquête). Dans les cas où le contact était injoignable (téléphone sonnant dans le vide à 6 reprises, boîte vocale, etc.), nous avions retenus de procéder à 4 tentatives de correspondances à raison de 2 tentatives par jour sur deux jours successifs à des moments différents de la journée. Chaque agent de collecte avait un quota de questionnaires à renseigner sur la base d'une liste de contacts des ménages répartis entre les ZME.

La collecte des données a été menée à une période cruciale de l'entrée en vigueur des mesures prises par les autorités. Le début de la période de collecte de nos données correspond à sept (7) semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions (fermetures des marchés hebdomadaires, interdiction des déplacements des personnes entre départements, etc.) visant à endiguer l'expansion du virus. Pour capter le maximum d'effets sur les ménages, cette période est opportune et pertinente du fait que les ménages ruraux tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance notamment leurs revenus des échanges marchands opérés au niveau des marchés hebdomadaires durant ces mois de pré-campagne agricole (IPAR, 2009).

En outre, les données Google sur l'impact de la Covid-19 sur les déplacements des personnes (commerces et espaces de loisirs, magasins d'alimentation et pharmacies, les parcs, les arrêts de transports en commun, les lieux de travail et les zones de résidence) montrent une forte baisse des activités socio-économiques à partir du 14 mars c'est-à-dire 12 jours après le premier cas de coronavirus enregistré le 2 mars 2020 et 9 jours (23 mars) avant la proclamation de l'Etat d'urgence au Sénégal (cf. figure 1). La collecte des données s'est déroulée du 17 au 23 mai 2020. Durant cette période 2370 personnes ont été appelées, 1234 ont été jointes soit 52,1%. Après apurement des données, nous nous sommes retrouvés avec un nombre de 1182 questionnaires ménages correctement renseignés soit un taux de réponse de 95,8%. Notre questionnaire a porté principalement sur les variables relatives à l'insécurité alimentaire, aux comportements des revenus, sur la situation des activités économiques notamment agricoles et aux réactions d'ajustements des ménages afin d'atténuer le choc consécutif aux mesures prises pour juguler le coronavirus.

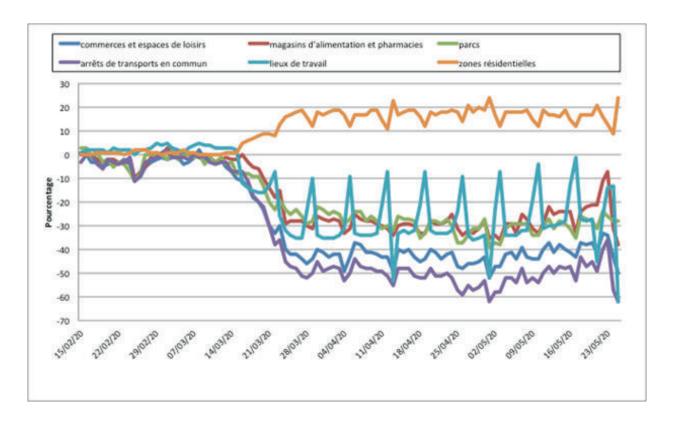


Figure 1: Tendance de mobilité vers les commerces et espaces de loisirs, les magasins d'alimentation et pharmacies, les parcs, les arrêts de transports en commun, les lieux de travail et les zones résidentielles **Source** : https://www.google.com/covid19/mobility/ consulté le 23 mai 2020.

1.1. Les options d'analyse

Pour une meilleure compréhension des résultats de l'étude, les analyses sont faites en combinant les zones agro-géographiques, les zones de moyens d'existence (ZME) numérotées de un à quinze et les localités administratives permettant de situer les zones rurales enquêtées. Pour plus de commodités d'analyse nous profitons du fait que l'essentiel des zones agro-géographiques regroupent un à trois zones de moyens d'existence (cf. tableau 1).

S'agissant des tableaux de résultats, les chiffres représentant des moyennes ou des pourcentages comportent pour l'essentiel un chiffre après la virgule.

NB : *Il* est important de noter que toutes les analyses sont faites à l'échelle de l'échantillon. Autrement dit, les effectifs obtenus n'ont pas été extrapolés sur l'ensemble de la population.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon suivant les zones Agro-géographiques, les Zones de Moyens d'Existence après apurement des données.

Zones agro- géographiques	ZME et caractéristiques	Repères zones rurales	Effectif	
Niayes	ZME 01: maraichage et pêche	NIAYES	87	
Delta	ZME 02: Delta/riz, horticulture	DAGANA	31	
Moyenne Vallée	ZME 03 et 04: Vallée/riz, Diéri/mil, transferts	PODOR - MATAM	67	
Sylvo-pastorale	ZME 05, 06, 09: Pluviale/ niébé, arachide, élevage	LOUGA	177	
Centre Nord BA	ZME 07: Petite côte/pêche, tourisme, maïs, mil	MBOUR - FOUNDIOUGNE	84	
	ZME 08: pluviale/mil et arachide	THIES - TOUBA	128	
Sud BA	ZME 10: pluviale/arachide, mil, maïs	KAFFRINE - KAOLACK	210	
Casamance	ZME 11: pluviale/arachide, mil, maïs, riz	ZIGUINCHOR	60	
	ZME 12: pluviale/arachide, arboriculture, maïs	SEDHIOU	122	
	ZME 13: pluviale/ maïs, coton, élevage	KOLDA	103	
Sud-Est	ZME 14: agro-sylvo-pastorale/mais et bois	TAMBACOUNDA	30	
	ZME 15: pluviale maïs /orpaillage	KEDOUGOU	83	
TOTAL				

III. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS

3.1. Les principales sources de revenus ont été fortement affectées

Au cours des douze derniers mois, les ménages ruraux affirment avoir tiré des revenus à partir de plusieurs activités. En effet, les diversifications axées sur les sources de revenus et les systèmes d'activités (agricoles et non-agricoles) constituent des facteurs de différentiation entre ménages (Ellis and Allison, 2004; Ba et al., 2009; Losch et al. 2011). Les résultats montrent que les sources de revenus les plus citées par les ménages sont l'agriculture (85,1%), les activités non-agricoles (57,6%), l'élevage (34,3%) et les transferts reçus des migrants (19,9%). Pour la majorité des ménages interrogés (93,7%), les mesures prises (fermeture des marches,

arrêt de la circulation entre les villes, etc.) pour endiguer l'expansion du virus ont entrainé une baisse de leurs revenus. Les sources de revenus les plus cités par les ménages concernant les baisses de revenus sont l'agriculture (69,5%), l'élevage (92,9%), les activités non agricoles (95,3%) et les transferts reçus des migrants (92%). Ces résultats montrent que les baisses de revenus affirmées par les ménages s'étendent sur l'ensemble des zones et touchent la majorité des ménages ruraux (cf. figure 2).



Figure 2: Répartition des ménages affirmant une baisse de leurs revenus suivant la zone et les quatre activités les plus cités.

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.2. L'accès et la disponibilité des denrées alimentaires n'ont pas été menacés pour la majorité des ménages.

Sept semaines après l'entrée en vigueur des mesures de restrictions visant à endiguer l'expansion de la pandémie, la majorité des ménages ruraux affirment n'avoir pas rencontré de difficultés pour accéder/acheter des céréales (riz, mil, maïs). En effet, à l'exception de trois zones de moyens d'existence (ZME08, 14 et 15), les résultats révèlent que plus de 63% des ménages déclarent n'avoir pas eu de problèmes particuliers pour accéder/acheter du riz (65,4%), du mil (63,4%) ou du maïs (63,4%). Les zones d'exception sont la ZME08 (entre Thiès et Touba) où plus de 55% des ménages déclarent avoir eu des problèmes pour s'approvisionner en riz et en mil, de même que les ZME14 (autour de Tambacounda) et ZME15 (autour de Kédougou) où plus de 70% des ménages ont éprouvé d'énormes difficultés pour accéder/acheter des céréales de bases (riz, mil, maïs et sorgho). Les résultats au niveau de ces trois zones pourraient s'expliquer du fait qu'elles se situent autour d'axes très commerçants où la circulation des personnes et des biens est très dense. Ces résultats sont importants si l'on sait que ces céréales (riz, mil, maïs, sorgho) constituent la base alimentaire pour la majorité des ménages au Sénégal avec un niveau de consommation moyenne annuelle par tête égale à 119,3 kg marquée par une prédominance de la consommation de riz estimée à 78,1 kg/tête/an (IPAR, 2017).



Figure 3: Répartition des ménages qui ont accès à des céréales de base (riz, mil, maïs)

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

Comme pour les céréales, la même tendance est observée pour les autres produits alimentaires de base (huile, sucre, poisson, etc.). En effet, mis à part quelques zones, plus de 54% des ménages déclarent n'avoir pas rencontré de difficultés pour accéder/acheter du pain (79,7%), de l'huile (64%), du sucre (65,7%), de la viande (54,3%), du poisson (54,3%), du lait (75,7%), des œufs (76,1%) ou des fruits et légumes (71,2%). Et comme pour les céréales, la ZME08 (entre Thiès et Touba) de même que les ZME14 (autour de Tambacounda) et ZME15 (autour de Kédougou) en plus de la ZME02 (Delta du fleuve) enregistrent une majorité de ménages déplorant des difficultés pour accéder/acheter de l'huile, du sucre et à du poisson particulièrement.

Les difficultés d'approvisionnement en céréales et en autres produits alimentaires rencontrées par les ménages des ZME08 (entre Thiès et Touba), ZME14 (autour de Tambacounda) et ZME15 (autour de Kédougou) pourraient s'expliquer par la dominance du commerce dans ces zones où d'habitude la circulation des marchandises et des personnes est très importante. En effet, la zone de Touba constitue un des poumons économiques du pays surtout en terme d'échanges commerciaux, Tambacounda et Kédougou constituent des zones frontalières avec les pays limitrophes du Mali et de la Guinée où transitent des milliers de tonnes de marchandises et de personnes. En outre, il faut signaler la présence du marché hebdomadaire de Diaobé (dans le département que Kolda) qui constitue un point de rencontre et d'échanges très important pour toute la sous-région. Ces résultats révèlent une rupture des chaines d'approvisionnement en denrée de première nécessité dans ces trois zones (ZME08, 14 et 15).

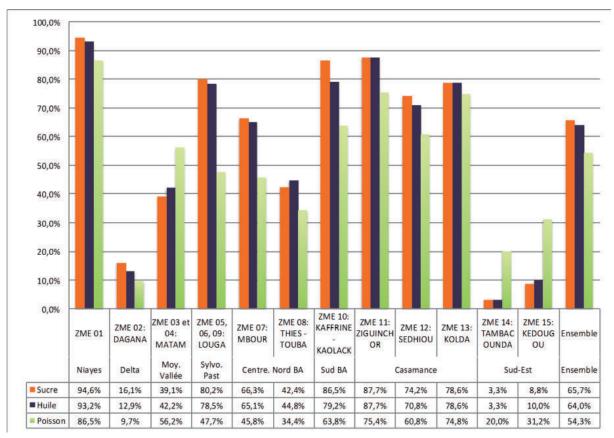


Figure 1: Répartition des ménages qui affirme avoir accès à du sucre, de l'huile, du poisson.

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.3. La majorité des ménages ne disposent pas d'un stock de céréales

Une frange relativement faible des ménages ruraux (45,3%) déclare disposer d'un stock de céréales (une à plusieurs) pour une période moyenne de trois semaines (22 jours). Le nombre de zones où on enregistre une majorité de ménages disposant d'un stock de céréales est assez faible. Il s'agit des zones rizicoles notamment la Moyenne Vallée (ZME3 et 4) avec 64,2% des ménages, de la haute Casamance (ZME11) avec 58,1%, de la basse Casamance (ZM14) avec 64,1% des ménages. La zone Sylvo-pastorale (ZME 5, 6 et 9) avec 59,3% des ménages est également concernée, dans cette zone les ménages ont l'habitude de stocker des céréales pour minimiser leurs déplacements vers des marchés qui sont en général éloignés. En effet, cette zone de pastoralisme est caractérisée par une très faible densité de populations et l'éloignement des points de commerce. Il est important de souligner qu'au niveau du Delta (ZME 02), zone de prédilection de la production du riz irrigué, on n'enregistre que 32,3% de ménages déclarant disposer d'un stock. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le mois de mai se situe à la fin de la période de la contre-saison où les moissons se préparent souvent dans un contexte de quasiépuisement des stocks au niveau des ménages (cf. figure 5).

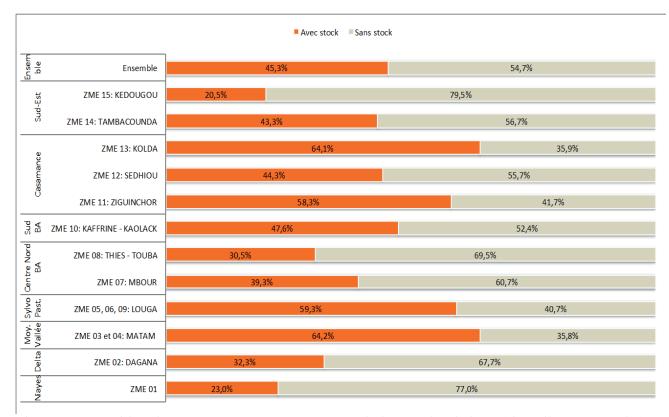


Figure 1: Répartition des ménages avec ou sans un stock de céréales de base (riz, mil, maïs, sorgho) Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

Le riz est la principale céréale stockée par les ménages qui en disposent. A l'exception de quelques zones, le riz constitue la céréale la plus détenue par les ménages disposant d'un stock (62,1% des 45,3% des ménages détenteurs d'un stock) surtout au niveau des zones rizicoles notamment dans la Vallée du fleuve (ZME2, 3 et 4), la haute et moyenne Casamance en plus du Sénégal Oriental (autour de Tambacounda et Kédougou). Les autres zones où une majorité de ménages détient un stock de riz sont les Niayes avec 90% des 23% des ménages détenteurs d'un stock, la zone Sylvo-pastorale avec 83,8% des 59,3% des ménages détenteurs d'un stock.

Le mil est stocké par 44,1% des 45,3% des ménages détenteurs d'un stock en milieu rural. Ces stocks concernent principalement les ménages des zones de production du mil notamment le Centre-Nord et le Sud du Bassin arachidier avec 72,4% des 39,1% des ménages détenteurs d'un stock de céréales. L'autre zone qui se démarque est la ZME15 (autour de Kédougou) avec 58,8% des 20,5% des ménages détenteurs d'un stock. Au niveau de la moyenne (37,0%) et de la basse (45,5%) Casamance les proportions de ménages détenteurs de stocks sont relativement importantes.

Le maïs est stocké par 17,8% des 45,3% des ménages détenteurs d'un stock en milieu rural. Et c'est seulement au niveau de la ZME15 (autour de Kédougou) qu'on enregistre 76,5% de ménages parmi les 20,5% détenteurs d'un stock. Les autres zones qui se démarquent sont le reste du Sud-Est (ZME 14 autour de Tambacounda), la Moyenne Vallée (23,3%), la ZME07 notamment la zone de Foundiougne (21,2%), le Sud Bassin arachidier (25%) et la basse Casamance (42,4%).

Le sorgho est stocké par seulement 2,4% des 45,3% des ménages détenteurs d'un stock en milieu rural. Cette céréale est très spécifique à la zone Sud-Est avec 19,5% des 31,9% des ménages détenteurs d'un stock. Des stocks de sorgho, avec de très faibles proportions de ménages, sont également enregistré dans les zones de Kolda (6,1%) et de la Moyenne Vallée (7%).



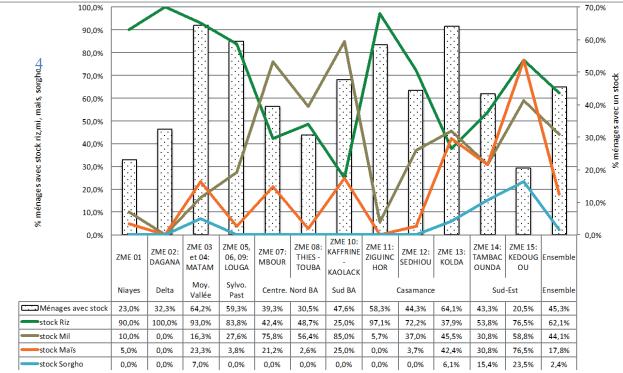


Figure 6: Répartition des ménages avec un stock de riz, mil, maïs, sorgho.

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

Une très faible durée de stocks de céréales : trois semaines (22 jours) est la durée moyenne des stocks de céréales des ménages détenteurs à l'échelle des zones rurales du pays. Les différences de moyennes entre zones sont relativement importantes avec un pic de 43,8 jours dans la ZME15 (autour de Kédougou) et un minimum de 11 jours au niveau du Delta (ZME2). La répartition en classes de la durée montre que 14%, 20% et 22% des ménages détenteurs de stocks ont respectivement -7jours, 1 à 2 semaines et 2 à 3 semaines. Le cumul révèle que la durée de stockage est de *moins de trois semaines* pour 57,2% des ménages concernés et moins de 2 mois pour 87% des ménages avec un stock.

Tableau 2: Durée moyenne (en jour) des stocks de céréales des ménages concernés

	Zones	N	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Mini	Maxi
Niayes	ZME 01	20	26	11,3	30	5	60
Delta	ZME 02: DAGANA	10	11	6,3	10	2	20
Moyenne Vallée	ZME 03 et 04: MATAM	42	17,2	16,5	10	1	60
Sylvo- Pastorale	ZME 05, 06, 09: LOUGA	102	19,1	13,1	17,5	1	60
Centre Nord BA	ZME 07: MBOUR	30	34,2	24,2	30	5	90
	ZME 08: THIES - TOUBA	39	22,3	18,6	15	3	75
Sud BA	ZME 10: KAFFRINE - KAOLACK	99	27,6	22,7	20	1	90
Casamance	ZME 11: ZIGUINCHOR	35	21,5	21,3	15	4	90
	ZME 12: SEDHIOU	53	17,5	17,1	10	2	60
	ZME 13: KOLDA	65	19,8	19,1	15	2	90
Sud-Est	ZME 14: TAMBACOUNDA	10	20	9,2	20,5	7	30
	ZME 15: KEDOUGOU	13	43,8	19,8	30	30	90
Ensemble	Ensemble	518	22,5	19,2	15	1	90

Source: Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.4. La majorité des ménages n'avaient pas encore reçu de l'aide alimentaire.

En effet, sept semaines après l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, 83% des ménages déclarent n'avoir reçu aucun don alimentaire provenant de tiers (voisins de leur localité), de leur autorité municipale respective ou du gouvernement (kit alimentaire) et cela 5 semaines 2 jours après le lancement de l'opération de convoyage des vivres par le Chef de l'État (11 avril 2020). Une seule zone se distingue notamment la ZME15 (autour de Kédougou) où 77,1% des ménages interrogés affirment avoir reçu des dons alimentaires, et parmi eux 98,4% ont bénéficié des aides alimentaires du gouvernement. Cela est compréhensible dans la mesure où les premiers kits alimentaires ont été destinés en priorité à cette zone afin d'éviter les difficultés qu'engendreraient le démarrage de l'hivernage et l'enclavement de ces zones. Par ailleurs, les résultats montrent une faible solidarité entre voisins et la faible réaction des autorités municipales; cette situation pourrait s'expliquer par une pauvreté large et étendue en milieu rural (57,3% des ménages ruraux, ANSD/ESPS-II, 2013) et les faibles ressources dont disposent les mairies de ces communes en milieu rural.

Une plus grande célérité dans la distribution des vivres octroyés par le gouvernement pourrait grandement aider à augmenter la durée moyenne des stocks céréales au moins sur une période d'un mois pour les ménages de taille moyenne.

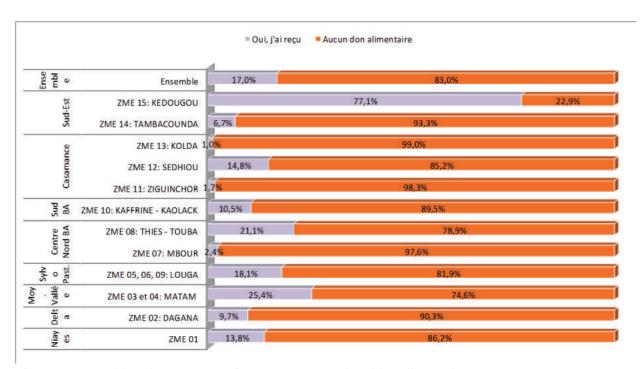


Figure 7: Répartition des ménage qui ont reçu ou non des aides alimentaires. Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.5. Les modes de consommation alimentaires des ménages sont fortement affectés.

Les modes de consommation alimentaires ont connu des modifications en termes de quantité (62,4%) et de qualité (70,1%) pour la majorité des ménages des zones rurales à l'exception de ceux des Niayes. En effet, la majorité des ménages affirment avoir réduit la quantité qu'ils avaient l'habitude de consommer lors des repas avec 63,2% dans la Vallée du fleuve et pouvant aller jusqu'à 82,1% pour les ménages de la Casamance en passant à 68,1% dans le Centre-Nord et Sud Bassin arachidier. Le même constat est observé concernant la qualité des repas qui affecte 79,8% des ménages de la Vallée du fleuve, 78% de ceux du Centre-Nord et Sud Bassin arachidier et 88,2% de ceux de la Casamance. La diminution du nombre de repas affecte surtout la majorité des ménages de la Casamance (66,1%) et du Sud-Est (65,7%). La forte affectation des ménages pourrait s'expliquer par le fait que la période a coïncidé avec la commercialisation de l'oignon pour la Vallée du fleuve, de la mangue et de l'anacarde pour la Casamance. En effet, les circuits d'enlèvement, de transport, de distribution et de commercialisation de ces produits ont été fortement perturbés par les mesures de restrictions prises par le gouvernement. De manière générale, tous les circuits de commercialisation ont été affectés avec la fermeture des marchés hebdomadaires (loumas) dans les zones rurales. Les ménages des Niayes constituent une exception car la majorité d'entre eux n'ont pas eu à modifier leurs modes de consommation alimentaire en termes de nombre de repas, de quantité et de qualité. Et dans une moindre mesure, ceux de la zone Sylvo-pastorale où 48% ont maintenu constants la qualité, le nombre ainsi que la quantité des repas consommés.

Malgré la diminution des quantités consommées par repas, la majorité des ménages (82%) n'ont pas eu recours à des produits alimentaires non habituels à l'exception de ceux de la ZME14 (autour de Tambacounda) avec 87,5% des ménages et dans une moindre mesure ceux de la moyenne Casamance (ZME12 autour de Sédhiou) avec 46,6% des ménages. Le recours à des produits alimentaires non habituels est assez faible au niveau des autres zones.

Les résultats révèlent que le choc de la pandémie à travers les mesures de restrictions additionné à la mauvaise campagne agricole de l'année dernière ont comme conséquence immédiate la précocité de la survenue de la période de soudure qui d'habitude a lieu entre juin-août. En effet, il est important de noter que la modification des modes de consommation alimentaire en terme de quantité et de qualité pourrait être imputable en partie à la mauvaise campagne agricole de l'année dernière. Cette situation pourrait être annonciatrice d'un début de crise alimentaire surtout pour les ménages les plus vulnérables.

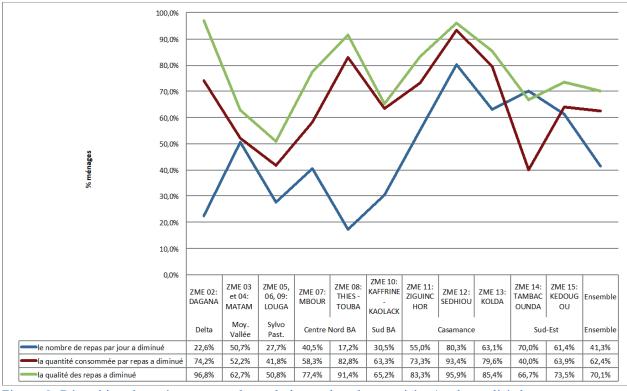


Figure 8: Répartition des ménages pour lesquels le nombre, la quantité et/ou la qualité des repas a diminué.

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.6. De grandes difficultés dans la préparation de la prochaine campagne agricole

La majorité (92,6%) des ménages agricoles déclarent rencontrer des contraintes dans la préparation de la campagne agricole 2020-2021. Ces difficultés sont surtout relatives à l'acquisition de semences (84,3%), d'engrais (80,5%) et dans une moindre mesure l'acquisition d'équipements agricoles (41,4%). Les contraintes de mobilisation de la main d'œuvre ont surtout affecté les zones rizicoles du Delta (62,5%) dans le Nord et de la Casamance (32,9%) dans le Sud du pays. Dans le Delta, les riziculteurs sont actuellement confrontés aux oiseaux granivores et à l'imminence des premières pluies. Cette situation exige une grande mobilisation de main d'œuvre pour procéder au moment opportun à la moisson du riz.

Pour autant, la grande majorité des ménages agricoles (92,1%) ne prévoient pas de changer leurs pratiques culturales et cela dans toutes les zones. Les 7,9% qui envisagent de changer leurs pratiques culturales évoquent en majorité une réduction des surfaces cultivées (64,6%).

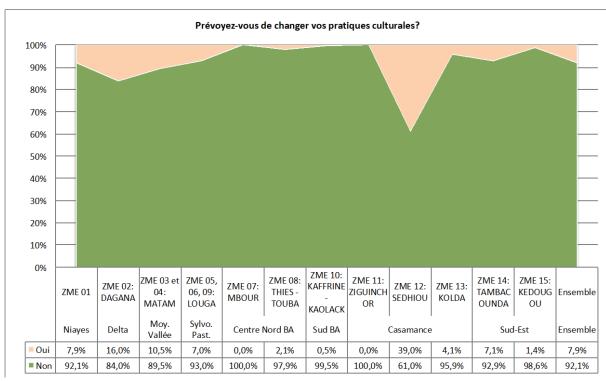


Figure 9: Prévoyez-vous de changer vos pratiques culturales?

Source: Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020.

3.7. La majorité des ménages n'ont pas eu besoin de recourir à des mesures d'ajustements irréversibles

Trois semaines après les mesures de restriction liées à la lutte contre la pandémie, la grande majorité des ménages (90,7%) n'ont pas eu besoin de recourir à des stratégies spécifiques pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Ce qui signifie que pour le moment, ces ménages n'ont pas eu à devoir trouver en urgence des solutions pour faire face aux chocs entrainés par des mesures de fermeture des marchés et de restrictions de la mobilité visant à endiguer la propagation du coronavirus. Ce qui en dit long sur la capacité, très certainement passagère, de résilience des ménages ruraux habitués à faire face aux crises récurrentes. Un facteur important porte sur le fait que le choc a eu lieu hors saison hivernale à une période où les ménages étaient entrain de se préparer à affronter la période de soudure. Ce qui signifie que la Covid-19 est venue s'additionner aux difficultés habituelles. Par contre, pour la zone des Niayes le choc a été plus ressenti, avec 50,6% des ménages qui sont obligés de recourir à des mesures d'ajustement dont les plus saillantes sont l'aide de parents/amis (23%), l'obtention d'un crédit auprès d'un tiers (16,1%) et l'achat d'aliments moins chers (10,3%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans les Niayes, les productions horticoles étaient en phase de récolte et de commercialisation et en raison de leur dépendance aux grands marchés urbains de Dakar et de Touba, les producteurs ont été plus fortement touchés, là où les zones pluviales se préparaient à des situations habituellement difficiles. Ces résultats sont confirmés par les leaders des organisations de producteurs des Niayes à travers un webinaire : https://www.ipar.sn/Leseffets-de-la-COVID-19-sur-la-commercialisation-des-produits-horticoles-au.html (IPAR/CNCR, 2020).

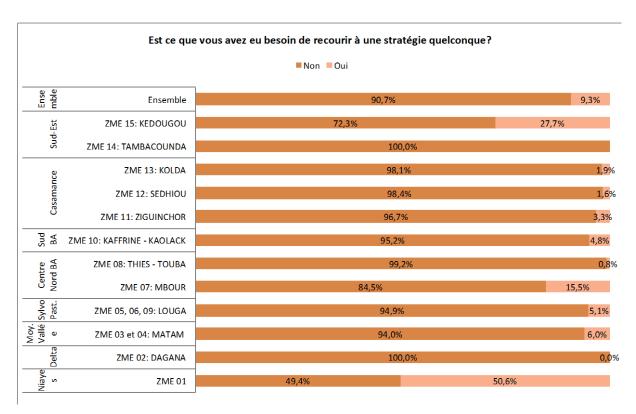


Figure 16 Est-ce que vous avez eu besoin de recourir à une stratégie quelconque ?

Source : Les effets de la covid-19 sur les ménages ruraux, enquêtes IPAR 2020

IV. DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de cette étude sur les premières conséquences de la Covid-19 sur les moyens d'existence des ménages ruraux apportent des réponses certes partielles mais importantes dans le débat sur la résilience de ces ménages. Tout d'abord, les résultats révèlent que l'accès et la disponibilité des céréales de base ainsi qu'aux autres produits de premières nécessité (huile, sucre, poisson, viande, lait) n'ont pas été affectés pour la majorité des ménages ruraux à l'exception de ceux situés dans des zones où la circulation des biens et des personnes est habituellement très dense notamment le centre-ouest du bassin arachidier (entre Thiès et Touba) et la zone orientale du pays (autour de Tambacounda et de Kédougou).

Par contre, un second résultat montre une entrée précoce dans la période de soudure qui habituellement à lieu en juin-août. En effet, les modes de consommation alimentaires ont connu des modifications en termes de quantité (62,4%) et de qualité (70,1%) pour la majorité des ménages des zones rurales. Et pour les ménages de la Vallée du fleuve et de la Casamance la situation est plus accentuée. Pour la Vallée du fleuve, la période a coïncidé avec la commercialisation de l'oignon et à celle de la mangue et de l'anacarde pour la Casamance ce qui fait que le choc est ressenti plus fortement par les ménages de ces zones. La durée très faible des stocks de céréales de base (22 jours en moyenne) conséquence de la mauvaise campagne agricole de l'année dernière additionné au choc des mesures induites par la Covid-19 ont précipité l'entrée très précoce de la majorité des ménages ruraux dans la période de soudure.

D'autant plus que les aides alimentaires du gouvernement, partiellement distribuées et laissant en rade beaucoup de ménages vulnérables, ne pourraient couvrir qu'environ un mois des besoins alimentaires d'un ménage de taille moyenne. Le Cadre Harmonisé (CH.2) conduit sous l'égide de SECNSA avait déjà annoncé en situation projetée que les moyens d'existence seraient probablement sous pression durant la période de soudure (juin-août 2020), avec vingtneuf (29) départements sur les 42 concernés. Le choc des mesures liées à la Covid-19 va certainement augmenter le nombre de départements impactés négativement par conséquent le nombre de populations en situation d'insécurité alimentaire d'autant plus que l'aide alimentaire du gouvernement ne concerne qu'une partie des ménages ruraux. De ce fait, il apparaît qu'une bonne campagne agricole serait la principale porte de sortie de crise pour les ménages agricoles et ruraux à condition que les difficultés rencontrées dans l'acquisition d'intrants (semences et engrais) par la majorité des ménages (92,6%) soient résolues. Mais dans un contexte de marasme économique, l'une des conséquences pourraient être une baisse des prix des produits agricoles à l'image de ce qui s'était passé lors de la crise de 2008 ; surtout qu'une récession mondiales est prédite par l'essentiel des résultats de recherches (Laborde et al. 2020). Et dans ce cas, l'impact majeur serait l'élargissement et l'approfondissement de la pauvreté surtout des ménages en milieu rural. Donc, il apparaît primordial que les toutes les parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers, organisations de producteurs, etc.) mettent à disposition tous les moyens nécessaires pour une bonne réussite de la campagne agricole 2020.

Néanmoins, nous pouvons être optimistes du fait de deux aspects importants. Le premier est que la grande majorité des ménages (90,7%) n'avaient pas eu besoin de recourir à des mesures d'ajustements irréversibles pour satisfaire leurs besoins alimentaires de base et le second est que la météo prévoit une campagne agricole avec des précipitations normales à excédentaires. En effet, la dernière réunion sur les Prévisions Saisonnières (PRSEASS - 2020), organisée par le Centre Régional AGRHYMET du CILSS, le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD), indique que la saison des pluies 2020 sera globalement humide. Les quantités de pluies supérieures à équivalentes aux moyennes saisonnières 1981-2010 sont attendues sur toute la bande sahélienne. Un démarrage précoce à normal, une fin tardive à normale, des séquences sèches plus courtes en début de saison et moyennes vers la fin de saison, et des écoulements globalement moyens à supérieurs à la moyenne sont attendus. A cela s'ajoutent toutes les mesures prises par le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et d'autres institutions pour faciliter l'acquisition des intrants et des équipements agricoles.

En terme de perspective et pour mettre à jours les résultats de ce document, l'IPAR envisage de mener une seconde étude de suivi de la situation au mois de septembre qui correspond au moment du pic de la période de soudure avec des stocks généralement vides et l'attente des premières récoltes. Une autre étude est prévue vers le mois de décembre qui coïncidera à la fin de la campagne agricole et au début de la commercialisation des récoltes et cela à des fins d'évaluation de l'impact de la pandémie sur les moyens d'existence ménages ruraux.

V. BIBLIOGRAPHIE

- ANSD. (2016). Recensement Général des Entreprises (RGE). https://www.ansd.sn/index.php?option=com_ansd&view=titrepublication&id=65
- ANSD. (2013). Rapport définitif de la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II) site web: http://anads.ansd.sn/index.php/citations/3
- Ba C.O., (2003). Les paysans racontent la soudure, Revue Grain de sel, n°23, juin 2003.
- Ellis F., Allison E., Overseas Development Group, University of Anglia, UK (January 2004) Livelihood Diversification and Natural Resource Access. FAO, LSP WP 9, Access to Natural Resources Sub-Programme, Livelihood Diversification and Enterprise Development.
- Laborde, D., Martin, W., & Vos, R. (2020). Poverty and food insecurity could grow dramatically as COVID-19 spreads. Retrieved from IFPRI blog post website: https://www.ifpri.org/blog/poverty-and-food-insecurity-could-grow-dramatically-covid-19-spreads
- Losch, B., S. Freguingresh and E. White. (2011). Rural Transformation and Late Developing Countries in a Globalizing World: A Comparative Analysis of Rural Change. Final Report of the RuralStruc Program, Revised Version. Washington, DC: World Bank.
- IPAR. (2017). Etude de la consommation des céréales de base du Sénégal https://www.ipar.sn/Etude-de-la-consommation-des-cereales-de-base-au-Senegal-40enqueteurs-en.html
- IPAR. (2020). La voix paysanne Série spéciale Covid-19 & Agriculture. Retrieved from https://www.ipar.sn/IMG/pdf/bulletin - la voix paysanne - 1er num-vf.pdf
- SECNSA. (2014). Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, SMART.